



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E96281

VALABLE JUSQU'AU 15/11/2025

ÉDITÉ LE

29/09/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/03/2013
Forme juridique : SARL
Capital : DEPUIS LE 01/03/2013
150 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MONTPELLIER

Siret : 791 474 315 00011

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 46 585 H

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP J88548H124400

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP J88548H124400

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Raison sociale : CONFORT CLIMAT

Sigle : CONFORT CLIMAT
7 RUE DU CHARDONNAY
ZAE LES TANES BASSES
34800 CLERMONT-L'HERAULT

Téléphone : 04 67 88 68 54

Portable : 06 12 99 68 07

Fax :

Site Internet : www.confortclimat.fr

E-mail : confortclimat@free.fr

Responsabilité légale :
BALAVOINE XAVIER GÉRANT

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	05/11/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	17/11/2021
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	17/10/2024
5911	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	16/11/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Ventilation mécanique	05/11/2021
o Panneaux solaires photovoltaïques	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.